

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 863

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 34**

À l'alinéa 13, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« , l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Seul l'ODEADOM peut apporter un éclairage cohérent et global des évolutions à mettre en oeuvre au niveau agricole Outre-mer. Il doit conserver un rôle majeur.